

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 6 juin 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 75, Principale

Présences :

M.	Pierre Bossé, maire
MME	Vicky Ouellet, conseillère # 3
	Josée Sirois, conseiller # 6
MM.	Michel Dubé, conseiller # 1
	Serge Demers, conseiller # 2
	Luc Sirois, conseiller # 4
	Simon Bois, conseiller # 5

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

132-22 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a une copie.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 22.1 Déneigement de cours privées
- 22.2 Croix
- 22.3 MTQ – Réparation asphalte haut de la montagne

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Rencontre avec M. Martin Gagnon, coordonnateur de la Route des monts Notre Dame (30 minutes)
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai
- 5. Comptes
- 6. Correspondance
- 7. Faits saillants 2021 – Rapport du maire
- 8. Attestations de participation à la formation Éthique et déontologie – Pierre Bossé (5-6 mai) et Michel Dubé (14 mai)
- 9. Changement de la date de la réunion du mois d'août 2022
- 10. Règlement # 190-22 modifiant notre règlement de zonage 123-14 pour modifier l'article 7.16 sur les « systèmes de chauffage à combustion extérieurs », l'article 8.6 relatif à l'implantation de roulottes et de modifier le plan de zonage
- 11. Travaux rue du Quai – Aménagement Benoit Leblond
- 12. Trottoirs Phase 3 – Aménagement Benoit Leblond
- 13. Saint-Jean Baptiste (Hot-dog gratuits, méchoui, Bar, Feux d'artifice)
- 14. Entretien des parterres de fleurs arbustes – Ajouts 73 et 75 rue Principale
- 15. Projet de réfection du centre des loisirs – Plan d'architecte
- 16. Terrain de villégiature – Développement Nord-du-Lac (signature, achat, caution,..)
- 17. Garderie
- 18. Renouvellement adhésion SADC
- 19. Remerciement à M. Jacky Ouellet, DG de la MRC, Départ et Bienvenue à M. Denis Ouellet
- 20. Séance d'information RIDT le 18 juin à la salle communautaire de LDA – Compostage
- 21. Proposition pour ensemble de réservoir à eau et pompe – MacLean
- 22. Affaires nouvelles
- Période de questions
- 23. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. **RENCONTRE AVEC M. MARTIN GAGNON, COORDONNATEUR DE LA ROUTE DES MONTS-NOTRE-DAME (30 MINUTES)**

M. Martin Gagnon, coordonnateur de la Route des Monts Notre-Dame est présent et nous entretiens sur les nombreux projets à venir de la route des Monts-Notre-Dame.

133-22 4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 MAI 2022**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

134-22 5. **COMPTES**

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel. Et une copie papier ce soir.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants;

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

	Total salaires	<u>24 617.21 \$</u>
Chèque # 15621 à #15647	Chèques de la liste des comptes du 2 mai 2022	
Chèque # 15648 Rte des M-N-Dame	Réso 123-22 Cotisation annuelle 2022	60.00 \$
Chèque # 15649 Shaw Direct	2, rue du Quai - 200-0068-1401	88.52 \$
Chèque # 15650 Pelletier & Couillard	Réso 125-22 Rempla. cadastral Projet RPA	3 559.81 \$
Chèque # 15651 SAAQ	Vignettes pour véhicule voirie	36.00 \$
Chèque # 15652 Postes Canada	Envoi collectif Inscription Camp de jour	45.34 \$
Chèque # 15653 Hydro-Québec	2A, rue Bélanger - Égout	506.65 \$
Chèque # 15653 Hydro-Québec	15, rue Bélanger - Garages	1 670.49 \$
Chèque # 15653 Hydro-Québec	5, rue Sirois - Aqueduc	795.18 \$
Chèque # 15653 Hydro-Québec	3, rue Sirois - Loisirs	592.67 \$
Chèque # 15653 Hydro-Québec	75, rue Principale - Édifice municipal	1 349.39 \$
Chèque # 15653 Hydro-Québec	5, rue du Quai - Parc Natur'Ailes	498.13 \$
Chèque # 15653 Hydro-Québec	27, rue Principale - Égout	97.99 \$
Chèque # 15653 Hydro-Québec	73, rue Principale - Bureau municipal	768.43 \$
Chèque # 15653 Hydro-Québec	3, rue du Quai - Pavillon	1 043.40 \$
Chèque # 15653 Hydro-Québec	Éclairage public	421.79 \$
Chèque # 15654 Revenu Canada	Avis janvier 2021 calculé en 2020 & intérêts	2 765.63 \$
Chèque # 15655 Postes Canada	Chèque annulé - mauvais montant	0.00 \$
Chèque # 15656 Postes Canada	Envoi collectif Distribution arbres & lingettes	45.34 \$
Chèque # 15657 DeryTelecom	75, rue Principale - Édifice municipal	98.36 \$
Chèque # 15657 DeryTelecom	5-2, rue du Quai - Parc Natur'Ailes	68.93 \$
Chèque # 15657 DeryTelecom	5-3, rue du Quai - Parc Natur'Ailes	63.38 \$
Chèque # 15657 DeryTelecom	3, rue Sirois - Loisirs	117.87 \$
Chèque # 15657 DeryTelecom	2A, rue Bélanger - Égout	31.71 \$
Chèque # 15657 DeryTelecom	13, rue Bélanger - Garages	96.80 \$
Chèque # 15657 DeryTelecom	3, rue du Quai - Pavillon	31.69 \$
Chèque # 15658 Postes Canada	Envoi collectif distribution arbres	45.34 \$
Chèque # 15659 SAAQ	1 vignettes véhicule voirie	6.90 \$
Chèque # 15660 Pauline Beaulieu	Réso 292-21 Entretien fleurs	111.30 \$
Chèque # 15661 Revenu Québec	Remises mai 2022	2 952.00 \$
Chèque # 15662 Revenu Canada	Remises mai 2022	399.84 \$
Chèque # 15663 Revenu Québec	PPA mai 2022	832.40 \$
RA Fondation CSN	Cotisation eur 24-04-2022 au 21-05-2022	143.37 \$
Chèque # 15664 AFBL	Réso 91-22 Atelier papier fait à la main Été	55.00 \$
	Total	<u>19 399.65 \$</u>

COMPTES À PAYER

1	Aménagement BL	Réso 116-22 Projet 15 Nouveau trottoir	83 456.50 \$
2	ARÉO-FEU Ltée	Banc d'essai APRIA Tests app. respi.	1 341.93 \$
3	Auto Parts Plus	Huile machinerie	232.83 \$
4	Bossé Pierre	Remboursement cartouches d'encre	68.97 \$
5	BuroPro Citation	Fourniture de bureau - papiers	244.83 \$
6	Caroline Morin, Architecte	Réso 64-22 Plan aménag. CPE municipal	240.00 \$
7	Carrefour du camion R.D.L.	Ent. Western & rép. Sterling (+ crédit)	1 525.72 \$
8	Certified Laboratories	Entretien égout	1 224.08 \$
9	Cons. Étienne Leblanc Breault	Table de conférence	3 984.75 \$
10	CUBEX Ltd - Montréal	Réparation souffleur CUBEX	277.38 \$
11	Deschênes Radiateur enr.	Rép. souffleur RPM Tech Caterpillar	4 018.38 \$
12	DHC Avocats	Services rendus - Terrain contaminé	649.84 \$
13	Dickner Inc.	Boyau laveuse à pression	493.61 \$
14	École Nat. des Pompiers	Cours matières dangereuses & manuels	1 108.75 \$
15	Électronique Mercier	Service alphanumérique & appel groupe	723.24 \$
16	Ent. Camille Ouellet et Fils	Pompe eau & égout	780.70 \$
17	Ent. Boucher & Santerre	Essence 1,5560 \$/L, 1,5213 \$/L & 1,6778 \$/L	845.45 \$
18	Fond d'inf. sur le territoire	Avis de mutation	5.00 \$
19	FQM Assurances	Réso 120-22 Assurance Cyberattaque	545.00 \$
20	Groupe Voyer Inc.	Réparation compresseur garage	247.49 \$
21	H2LAB Inc.	Analyse eau usée & eau potable	220.06 \$
22	Info-Dimanche	Avis appr. réf. 190-22 Chauffage	453.01 \$
23	La Boutique du Plongeur	Analyse d'air accréditée	441.46 \$
24	Lavoie Francis	Déplac. Esprit-Saint à Lac-des Aigles	84.00 \$
25	Les Équip. Yves Landry Inc.	Ballast garage	90.83 \$
26	Linde Canada Inc.	Accessoires de soudure	45.99 \$
27	Livraison M. L.	Messagerie garage	21.57 \$
28	MACPEK Inc.	Huile hydraulique machinerie	384.87 \$
29	Matériaux du Lac	Acces. voirie, belvédère, chalets, fleurs...	683.12 \$
30	Méca. Francis Bouchard	Essence Pickup	356.53 \$
31	Ministre des Finances	Sûreté du Québec - 1er versement 2022	14 855.00 \$
32	Ministre des Finances	Bail annuel lots grève & accès public	82.78 \$
33	Municipalité de Sainte-Rita	Remb. formation inspecteur	87.62 \$
34	Nettoyeur Christine enr.	Service de buanderie	89.68 \$
35	Ouellet Vicky	Déplac. AGA Réserve Duchénier	52.50 \$
36	Pièces d'auto Rimouski Inc.	Entr. Dodge, loader Western & pompier	1 255.38 \$
37	Portes & Fenêtres Bernier	Bac à jardin en cèdre Camp de jour	339.17 \$
38	Purolator Inc.	Analyse eau potable & égout	23.81 \$
39	Réal Huot Inc.	Connexion égout	306.33 \$
40	Régie Inter. des Déchets	Ordures et recyclage 5/12	5 543.32 \$
41	Sani Express	Produits entretien ménager	320.61 \$
42	Sel Warwick (Québec) Inc.	Réso 23-22 Calcium 1000 Kg 20 x 699 \$	16 211.48 \$
43	Wébetic	Nom du domaine courriel municipal	161.97 \$
44	Würth Canada Ltd	Outil garage & antirouille	613.94 \$
		TOTAL COMPTES À PAYER	<u>144 929.56 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. CORRESPONDANCE

Chaque membre du conseil en a une copie.

La directrice générale fait la lecture du résumé de la correspondance.

1. Reçu courriel le 26 mai 2022, du ministre M. François Bonnardel du MTQ nous informant qu'une aide de 125 313 \$ nous sera octroyée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour nos routes de niveau 1 (chemin

- du Nord-du-Lac) et de niveau 2 (route et chemin du rang Bédard, 1^{er} rang et route du 1^{er} rang).
2. Reçu courriel le 3 mai, qu'une aide de 700 \$ nous est octroyée dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales pour la fête du 24 juin.
 3. Reçu courriel le 25 mai de Calinours nous informant que Manon Bourgoin a reçu son avis d'intention de reconnaissance pour être responsable d'un service de garde (RSG).
 4. Projet de regroupement des caisses des Lacs de Témiscouata et des caisses Transcontinental-Portage, le maire et la dg sont convoqués à une rencontre à Lejeune, Mercredi, le 29 juin à 19 h 30 pour recevoir des informations à ce sujet.
 5. Annonce reçue le 26 mai 2022, de la FQM, que le premier ministre M. François Legault s'engage à compléter le réseau cellulaire dans toutes les régions du Québec, s'il est réélu le lundi 3 octobre prochain.
 6. La Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels est entrée en vigueur le 22 septembre 2021. Cette loi modernise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels dans diverses lois dont la loi sur l'accès à l'information des organismes publics et la protection des renseignements personnels modifie. Elle oblige les organismes de se doter d'une Politique de gouvernance des documents personnels, de former un comité sur l'accès à l'information,... d'ici le 22 septembre 2022, (SGDA Système de gestion des documents et archives). Plusieurs responsabilités à endosser.
 7. Lettre reçue par courriel d'Hydro-Québec le 16 mai pour leur 10^e anniversaire du Circuit électrique, nous remerciant pour notre vision d'avoir installé une borne de recharge électrique, contribuant ainsi à l'électrification du transport, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la mise en place d'une économie plus verte.
 8. Une nouvelle Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail entrera en vigueur le 24 août prochain. Elle vise entre autres à améliorer les conditions de réalisation des stages. Elle accorde de nouveaux droits aux stagiaires tel que le droit à des congés de courte durée, maladie, ...
 9. Le 2 juin 2022 Reçu par courriel de Transports Québec l'autorisation de notre Programmation TECQ 2019-2023 VERSION 5.

135-22 7. **FAITS SAILLANTS 2021 – RAPPORT DU MAIRE**



MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES
FAITS SAILLANTS 2021
Document déposé le 6 juin 2022 par le maire M. Pierre Bossé

La Loi prévoit les mesures suivantes : le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe, de l'exercice précédent, qui ont été déposés à la réunion du 2 mai 2022.

Rapport du vérificateur : Les états financiers consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

MONTANT REPORTÉ CARRIÈRE-SABLIÈRE : 44 410.16 \$
SURPLUS ACCUMULÉ FOSSES SEPTIQUES : 19 584.88 \$
SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ : 396 063.01 \$
RÉSERVE FINANCIÈRE – BOUES ÉTANGS AÉRÉS : 39 636.53 \$
SURPLUS AQUEDUC ET ÉGOUT : 17 866.00 \$

L'endettement total à long terme de la municipalité est de 380 142 \$ en début d'année 2022 soit 219 842 \$ pour le financement par crédit-bail du nouveau tracteur municipal et 160 300 \$ pour l'unité d'urgence.

Le financement du camion 10 roues, a pris fin en juillet 2021.

Taux global de taxation 2021 :

Taux de taxe foncière à 0.90 \$/100 \$ d'évaluation

Taxes d'aqueduc, égout, et vidanges des fosses septiques inchangés en 2021 et pour matières résiduelles, recyclage : hausse totale de 20 %.

Réalisations 2021 comparées au budget 2021 : Revenus supérieurs Imposition des droits (mutation, ...) 12 862 \$, Parc Natur'Ailes 10 200 \$, Subvention TECQ 140 042 \$. Et dépenses inférieures de 84 911 \$ mais investissements supérieurs de 150 334 \$.

Membres du conseil 2021 :

- Maire : Rémunération de 5 716.52 \$ et allocation de dépenses de 2 858.24 \$
- Membre du conseil : Rémunération de 1 905.52 \$ et allocation de dépenses de 952.76 \$

Réalisations 2021 :

1. Jeux d'eau : 82 560 \$
2. Modules de jeux : 17 742 \$
3. Projet PNHA - Raccordement sous-sol : 10 826 \$
4. Sécurité rue du Quai (caméra, ...) : 11 010 \$
5. Autres investissements TECQ 2019-2023 : 68 828 \$

Pour 2022 :

Poursuite des projets : Trottoirs Phase 3, Centre des Loisirs, Dôme au garage et Garderie.

Nous sommes toujours à l'affût de subvention disponible qui nous permettra différents autres projets potentiels pour notre municipalité.

Pierre Bossé, maire

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt par le maire des Faits saillants 2021.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

136-22

8. ATTESTATIONS DE PARTICIPATION À LA FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS – PIERRE BOSSÉ (5-6 MAI) ET MICHEL DUBÉ (14 MAI)

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception à la présente réunion du dépôt des déclarations de participation des membres du conseil MM. Pierre Bossé et Michel Dubé à la formation obligatoire sur le Code d'Éthique et de déontologie révisé des élus donnée par la FQM par web.

Ces déclarations ont été faites devant moi, Francine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière, au Lac-des-Aigles, lors de la séance du conseil, ce 6^e jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

137-22

9. CHANGEMENT DE DATE DE LA RÉUNION DU MOIS D'AOÛT 2022

Dû à la réunion de la MRC qui aura lieu lundi, le 15 août, on doit être changé la nôtre.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles change la date de la réunion du mois d'août 2022 pour Mardi, le 16 août au lieu de Lundi, le 15.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

10. RÈGLEMENT # 190-22 MODIFIANT NOTRE RÈGLEMENT DE ZONAGE 123-14 POUR MODIFIER L'ARTICLE 7.16 SUR LES « SYSTÈMES DE CHAUFFAGE À COMBUSTION EXTÉRIEURS », L'ARTICLE 8.6 RELATIF À L'IMPLANTATION DE ROULOTTES ET DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE

10.1 DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 190-22 MODIFIANT NOTRE RÈGLEMENT DE ZONAGE 123-14 POUR MODIFIER L'ARTICLE 7.16 SUR LES « SYSTÈMES DE CHAUFFAGE À COMBUSTION EXTÉRIEURS », L'ARTICLE 8.6 RELATIF À L'IMPLANTATION DE ROULOTTES ET DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; RÈGLEMENT # 190-22 MODIFIANT NOTRE RÈGLEMENT DE ZONAGE 123-14 POUR MODIFIER L'ARTICLE 7.16 SUR LES « SYSTÈMES DE CHAUFFAGE À COMBUSTION EXTÉRIEURS », L'ARTICLE 8.6 RELATIF À L'IMPLANTATION DE ROULOTTES ET DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE, aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé le 6 décembre et son adoption ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement.

138-22

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 190-22 MODIFIANT NOTRE RÈGLEMENT DE ZONAGE 123-14 POUR MODIFIER L'ARTICLE 7.16 SUR LES « SYSTÈMES DE CHAUFFAGE À COMBUSTION EXTÉRIEURS », L'ARTICLE 8.6 RELATIF À L'IMPLANTATION DE ROULOTTES ET DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE

Chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement.

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements et les modifier suivant les dispositions de ladite loi ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier son règlement de zonage 123-14 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil croit que les systèmes de chauffage à combustion extérieurs doivent être permis à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil croit qu'il y a lieu de subdiviser la zone V-1 en deux zones distinctes afin de mieux régler le nouveau développement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil croit qu'il y a lieu d'interdire l'implantation des roulottes dans le nouveau secteur de villégiature ;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement a pour but de modifier le Règlement de zonage 123-14 pour modifier l'article 7.16 relatif aux systèmes de chauffage à combustion extérieurs, l'article 8.6 relatif à l'implantation de roulottes et de modifier le plan de zonage ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du 1^{er} projet de règlement ont été donnés le 4 avril 2022 par le conseiller Monsieur Serge Demers ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement qui a pour but de modifier le Règlement de zonage 123-14 pour modifier l'article 7.16 relatif aux systèmes de chauffage à combustion

extérieurs et l'article 8.6 relatif à l'implantation de roulottes et de modifier le plan de zonage a été adopté le 4 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la consultation publique sur ce projet de règlement a eu lieu le 2 mai 2022 et qu'aucun changement n'a été apporté ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du 2^e projet de règlement a été fait le 2 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public de demande d'approbation référendaire a été publié dans le Journal le 3 mai 2022, les gens avaient jusqu'au 23 mai pour déposer leur demande et que suite à ce délai, comme aucune demande n'a été déposée alors aucun changement n'a été apporté entre le 2^e projet et le règlement de ce soir, alors celui-ci peut être adopté tel que présenté;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit obtenir l'avis de conformité de la MRC de Témiscouata avant d'entrer en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Demers

Que la municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement #190-22 et il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule « Règlement 190-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 123-14 de la municipalité de Lac-des-Aigles pour modifier l'article 7.16 relatif aux systèmes de chauffage à combustion extérieurs, l'article 8.6 relatif à l'implantation de roulottes et de modifier le plan de zonage ».

ARTICLE 3 TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique sur la totalité du territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles.

ARTICLE 4 PERSONNES ASSUJETTIES

Toute personne morale de droit public ou de droit privé et toute personne physique est assujettie au présent règlement. Le gouvernement du Québec, ses ministres et les mandataires de l'État québécois sont soumis à son application suivant les dispositions de l'article 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

ARTICLE 5 VALIDITÉ

Le Conseil adopte le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe, de manière à ce que, si un chapitre, un article, un alinéa, un paragraphe, ou un sous-paragraphe de ce règlement était ou devait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.

ARTICLE 6 LE RÈGLEMENT ET LES LOIS

Aucun article du présent règlement ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne morale ou physique à l'application des lois du Canada et du Québec.

ARTICLE 7 MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage actuel est remplacé par le plan de zonage de l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 8 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

L'article 7.16 du règlement de zonage est modifié en remplaçant le texte par le suivant :

Article 7.16 *Systèmes de chauffage à combustion extérieurs*

- 1° Le système de chauffage est situé dans une cour arrière;
- 2° Les marges de recul latérales et arrière minimales du système de chauffage sont de 3 mètres;
- 3° Le système de chauffage à combustion extérieurs est localisé à au moins 4 mètres de toute construction et à au moins 50 mètres de toute résidence autre que celle chauffée par le système;
- 4° La cheminée du système de chauffage à combustion extérieur doit être munie d'un pare-étincelles;
- 5° La hauteur de la cheminée du système de chauffage est d'au moins 3,65 mètres. Cette hauteur se mesure à partir du point le plus haut de la fournaise du système de chauffage, et non à partir du sol;
- 6° Un seul système extérieur de chauffage à combustion est installé par terrain;
- 7° La canalisation entre le système de chauffage extérieur et le bâtiment principal est souterraine;
- 8° Le seul combustible utilisé pour le système de chauffage est le bois, la granule ou un autre produit similaire dérivé du bois;
- 9° Le système de chauffage extérieur peut être situé dans un bâtiment accessoire.

L'article 8 du règlement de zonage est modifié en remplaçant le texte par le suivant :

Article 8 *Implantation des roulottes*

L'occupation permanente d'une roulotte est interdite sur le territoire de la municipalité.

Aucune roulotte ne peut être utilisée comme bâtiment principal.

En territoire privé, les roulottes ne peuvent être implantées en permanence que dans les terrains de camping.

Nonobstant le précédent alinéa, une seule roulotte par terrain peut être implantée temporairement dans les zones de villégiature V-1 et V-2, aux conditions suivantes :

- 1° La roulotte peut être implantée pendant la période du 1^{er} mai au 30 novembre seulement;
- 2° La roulotte doit être reliée à une installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (L.R.Q., Q-2, r.22), être connectée au réseau d'égout municipal ou être munie d'un réservoir de rétention pour les eaux usées et d'un réservoir de rétention pour les eaux ménagères de façon à ce qu'aucun rejet ne soit effectué dans l'environnement.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

139-22 11. **TRAVAUX RUE DU QUAI – AMÉNAGEMENT BENOÎT LEBLOND**

Reçu soumission pour travaux d'asphaltage, pelouse, bordure, dallo,... à 26 461 \$ + taxes pour travaux sur la rue du Quai.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne les services d'Aménagement BL Benoît Leblond pour les travaux sur la rue du Quai 41 mètres x 3 mètres au montant de 26 461 \$ + taxes, au total 30 423.53 \$ taxes incluses (au net 27 780.74 \$).

Que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement de la facture 017827 au montant de 24 344.12 \$ (soit 92 % de 26 461 \$) + taxes, 27 989.66 \$. Il restera la retenue de 8 % à payer dès la fin des travaux au montant de 2 116.88 \$ + taxes = 2 433.88 \$

Projet qui sera réalisé grâce à la TECQ 2019-2023.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

140-22 12. **TROTTOIRS PHASE 3 – AMÉNAGEMENT BENOÎT LEBLOND**

Pour les travaux des trottoirs Phase 3 il reste des travaux à finaliser et nous devons attendre de recevoir la quittance pour Bétonnière avant de payer Aménagement Benoît Leblond.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à acquitter les factures 017821 et 017822 à Aménagement BL Benoît Leblond pour les travaux Trottoirs Phase 3 Demande de paiement NO 1 de 62 808.40 \$ + taxes pour un total de 72 213.96 \$ et extra de 4 420 \$ + taxes pour un total de 5 081.90 \$ (Résolution # 87-22) pour un grand total de 77 295.86 \$ taxes incluses (au net 70 581.42 \$) dès réception de la quittance demandée.

Projet qui sera réalisé grâce à la TECQ 2019-2023.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

141-22 13. **SAINT-JEAN-BAPTISTE – HOT-DOG, MÉCHOUL, BAR, FEUX D'ARTIFICE**

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles organise différentes activités pour la Saint-Jean-Baptiste en partenariat avec d'autres organismes Vendredi le 24 juin, de 13 h à 18 h : hot-dogs qui seront offerts gratuitement par la municipalité (Michel Dubé responsable) de 14 h, Ballon soccer, discours, contes, tournoi de fer, parcours Ninja, décorations de bicyclettes, parade de bicyclettes, chasse au trésor, souper Méchoui au coût de 20 \$ / personne & 10 \$ / enfant de moins de 12 ans préparé par le Resto chez Lelou, pour 125 personnes (à confirmer), jeux gonflables et à 21 h Feux d'artifice.

Des cartes pour le méchoui seront en vente prochainement.

Que la vente de bières et vins... et la musique soient faits par les bénévoles de la Corporation de développement du lac (CDL).

Qu'un budget de 2 500 \$ + taxes : 2 874.38 \$ soit mis pour les Feux d'artifice plus gros et de plus longue durée qu'en 2021. (1 500 \$ en 2021) et de 1000 \$ pour les hot-dogs, ketchup,... et autres dépenses nécessaires à la réalisation de la journée de la Saint-Jean Baptiste.

Activités défrayées en partie par la subvention de la SNEQ et le reste par la municipalité.

Qu'elle remercie à l'avance tous les organismes et bénévoles de la Municipalité de Lac-des-Aigles, de la Maison des Jeunes La Piôle, du Centre des Femmes du Haut-Pays, du CDL, de la Maison de la Famille, des Cuisines Collectives et de la Brigade incendie de Lac-des-Aigles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

142-22 14. **ENTRETIEN DES PARTERRES DE FLEURS ET ARBUSTES – AJOUTS DU 73 ET 75, PRINCIPALE**

M. Gérard Dutil demande 20 \$/mois de plus pour l'entretien des parterres des immeubles municipaux du 73 et du 75, Principale

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de payer à M. Gérard Dutil 20 \$/ de plus par mois soit un montant total de 140 \$/mois (Réso 67-22) pour l'entretien des entrées du village, enseigne et parterres du 73 et 75 Principale.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. **PROJET DE RÉFECTION DU CENTRE DES LOISIRS – PLAN D'ARCHITECTE**

Résolution 88-22, notre projet était de 299 973.72 \$, 186 998 \$ de la TECQ, aide acceptée du ministère de la culture de 82 978.35 \$ et participation municipale de 29 997.37 \$.

Offre à venir de M. Michel Cyr de la Firme d'architecte, Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu (GLCRM) de Rimouski pour la réalisation des plans pour soumission.

16. **TERRAINS DE VILLÉGIATURE – DÉVELOPPEMENT NORD-DU-LAC – ACHATS TERRAINS, SIGNATAIRES, ...**

143-22 16.1 **ACHAT CHEMIN D'ACCÈS TERRAIN**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate monsieur Pierre Bossé, maire et madame Nadia Castonguay, directrice générale adjointe ou en son absence madame Francine Beaulieu, directrice générale pour signer tout document relatif à l'acquisition de terrain, une bande d'environ 6 800 mètres carrés (20 mètres de largeur par 340 mètres de longueur) le lot 6 495 679, lequel constitue la propriété de madame Émilie Lepage et de monsieur Patrice Roy, chemin d'accès pour le projet de développement au Nord-du-Lac.

Qu'elle confirme qu'elle sera responsable de son entretien.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

144-22 16.2 **POUR ACHAT CHEMIN D'ACCÈS TERRAIN GUILDO PELLETIER**

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles achète à monsieur Guido Pelletier le terrain d'accès Lot 6 501 989. Pour 1\$. Longeant le lac des aigles côté nord chemin d'accès pour le projet de développement au Nord-du-Lac.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate monsieur Pierre Bossé, maire et madame Nadia Castonguay, directrice générale adjointe ou en son absence madame Francine Beaulieu, directrice générale pour signer tout document relatif à l'acquisition de terrains,... pour le Projet de développement de villégiature au Nord-du-Lac.

Qu'elle confirme qu'elle sera responsable de son entretien.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

145-22

16.3 ACHATS DES TERRAINS DE VILLÉGIATURE (CAUTION, ..)

Discussion sur la meilleure façon de faire l'achat des terrains de villégiature au projet au nord du lac, pas de caution.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate la directrice générale madame Francine Beaulieu pour trouver le meilleur scénario pour faire l'achat des terrains de villégiatures au nord du lac (15-18).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

146-22

16.4 NOM DU NOUVEAU CHEMIN

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entame les démarches pour que le nom de la nouvelle voie de circulation « chemin Pelletier », soit autorisé par la Commission de toponymie, de fixer aussi les numéros civiques, ...

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. GARDERIE

147-22

17.1 GARDERIE – SOUMISSION TRAVAUX DE RÉFECTION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la soumission reçue de Construction Étienne Leblanc-Breault pour les travaux de réfection nécessaires pour le projet de garderie au 75, Principale au montant de 21 000 \$ + taxes soit 24 144.75 \$.

Et l'entreprise Samson électrique, à l'heure, pour tous les travaux d'électricité aussi nécessaires à cet aménagement.

Travaux qui seront réalisés grâce à la subvention de la MRC (FRR) et le reste payé par le budget de fonctionnement de la municipalité.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

148-22

17.2 SIGNATAIRES ENTENTE DE CAUTIONNEMENT AVEC CALINOIRS ET BAIL

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate monsieur Pierre Bossé, maire et madame Francine Beaulieu, directrice générale ou en son absence madame Nadia Castonguay, directrice générale adjointe pour signer tout document nécessaire à la réalisation du Projet de garderie soit l'entente de cautionnement avec Calinours (caution) et le bail à intervenir entre la municipalité et les responsables de service de garde (1 ou 2).

Que le loyer fixé à 250 \$/mois (Réso 75-22) soit payé à part égale par chacune des responsables soit 125 \$ chacune.

Qu'advenant qu'il n'y ait qu'une seule animatrice que la municipalité charge 125\$ par mois. Que le loyer soit fixé à 125\$ par mois par animatrice payable au premier du mois

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

149-22 **18. RENOUVELLEMENT ADHÉSION SADC**

La Société d'aide au développement des collectivités de Témiscouata (SADC) nous invite à renouveler notre adhésion et à participer à leur 27^e assemblée générale annuelle mercredi le 8 juin prochain à 17 h au Fort Ingall. L'adhésion donne droit de vote à l'AGA.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion pour 2022-2023 à la SADC au coût de 30 \$ et que le maire M. Pierre Bossé soit désigné pour être membre corporatif en règle de la SADC.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

19. REMERCIEMENT À M. JACKY OUELLET, DG DE LA MRC ET BIENVENUE À M. DENIS OUELLET

150-22 **19.1 REMERCIEMENT**

M. Jacky Ouellet, directeur général de la MRC de Témiscouata depuis 2006 quitte son emploi pour de nouveaux projets.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie sincèrement M. Jacky Ouellet pour son étroite collaboration avec nous pendant toute la durée de son emploi à la MRC de Témiscouata et lui souhaite d'être heureux dans ses nouveaux projets.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

151-22 **19.2 BIENVENUE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la municipalité de Lac-des-Aigles souhaite la Bienvenue au nouveau directeur général de la MRC de Témiscouata M. Denis Ouellet et l'assure de toute sa collaboration.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20. SÉANCE D'INFORMATION RIDT LE 18 JUIN À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LDA – COMPOSTAGE

12-05-2022 Appel de M. Gilles Garon de la RIDT pour réserver la salle municipale pour Samedi, le 18 juin à 13 H 30 afin de faire une séance d'information aux citoyens sur le compostage. Les citoyens devraient avoir leur composteur à leur domicile et toute l'information à l'intérieur le 16-17 juin 2022.

La RIDT a fourni toute l'information par la poste à chaque propriétaire.

21. PROPOSITION POUR ENSEMBLE DE RÉSERVOIR À EAU ET POMPE - MACLEAN

CUBEX nous fait une offre pour un réservoir à eau de 300 litres à 4 950 \$ + bar de pulvérisation pour brosse à 255 \$ = 5 205 \$ + taxes, à être installé sur le nouveau tracteur Maclean en vue du balayage des rues. Total avec taxes de 5 984.45 \$.

Ce sujet sera traité au Budget 2023.

22. AFFAIRES NOUVELLES

152-22 **22.1 DÉNEIGEMENT DES COURS PRIVÉES**

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe les citoyens que le déneigement des cours privées n'est pas dans les compétences municipales, seules les voies publiques le sont. (Article 66 de la Loi sur les compétences municipales).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

153-22 **22.2 CROIX**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à Samson électrique de faire la réparation de la Croix lumineuse.

Si nécessaire la compagnie qui est venue en 2020, 9309-8531 Québec inc. de Rimouski sera aussi demandée. (nacelle, ..)

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

154-22 **22.3 MTQ – RÉPARATION ASPHALTE HAUT DE LA MONTAGNE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au MTQ de réparer l'asphalte brisée sur le haut de la montagne.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Question du contremaître M. Yves Caron, si de l'asphalte est prévue pour réparer le trou sur la rue Jean-Rioux.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 134-22, 139-22, 140-22, 141-22, 142-22, 144-22, 147-22 et 149-22.

Francine Beaulieu
Directrice générale

155-22 **23. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Pierre Bossé
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale